

AURORE B.

Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation
Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) des Pyrénées Orientales (Perpignan)



Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS et RESPONSABILITES que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

Je suis affectée au service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) des Pyrénées Orientales, où j'exerce en milieu fermé. J'ai en charge le suivi des personnes détenues au centre de détention.

Le SPIP intervient dans le cadre d'un mandat judiciaire et a pour objectif la prévention de la récidive. J'accompagne et oriente les personnes détenues dans leur parcours d'exécution de peine et dans la préparation de leur projet de sortie. Je travaille en partenariat avec les différents dispositifs de droit commun, tant en détention qu'en milieu libre. Je participe aussi aux différentes commissions au sein de l'établissement.

La mission du SPIP est également d'aider à la décision judiciaire et à l'individualisation des peines. Dans ce cadre, je suis amenée à rédiger des rapports à l'attention du juge de l'application des peines, faisant état de la situation de la personne (sur le plan familial, socio-professionnel ainsi que sur le projet de sortie) et de son évolution dans sa réflexion sur son passage à l'acte et sa condamnation.

Travaillant en milieu fermé, je suis également en contacts réguliers avec les familles des personnes détenues, tant dans le cadre du maintien des liens familiaux que pour préparer un projet de permission de sortir ou d'aménagement de peine.

En parallèle du suivi individuel, je participe à la prise en charge collective des personnes placées sous main de justice, à travers la mise en place d'un groupe de parole sur la thématique des violences intrafamiliales. Il m'arrive également d'accompagner les personnes détenues dans le cadre de permissions de sortir.

Enfin, je suis également référente de champs transversaux, à savoir la Cimade et la mise en place du point d'accès aux droits.

COMMENT en êtes-vous arrivé.e à occuper votre emploi actuel et à atteindre ce niveau de responsabilités ?

Ayant étudié à l'université de droit de Pau et des pays de l'Adour, j'ai découvert le milieu carcéral au cours du diplôme de sciences criminelles. Intéressée par le milieu pénitentiaire, je me suis orientée vers le Master Droits de l'homme et exécution des peines.

Les stages en établissement pénitentiaire et en SPIP, ainsi que le contenu de ces cours ont conforté mon choix professionnel. A l'issue du Master j'ai obtenu le concours de conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation.

Pouvez-vous nous indiquer ce que le Master vous a apporté en termes de COMPETENCES ?

Le Master Droits de l'homme et exécution des peines m'a permis d'acquérir une culture du milieu pénitentiaire nécessaire à la préparation des concours, et aussi de conforter mon orientation professionnelle.

Mon parcours s'inscrit dans la continuité de mes études, puisque je viens d'intégrer l'ENAP en qualité de stagiaire DPIP, après avoir exercé plusieurs années en tant que CPIP.

A obtenu un M2 Droit privé - Droit pénal et sc. criminelles - Exécution des peines [P] au terme de l'année 2007_2008

Témoignage recueilli début 2018 - Contact : Observatoire Des Etudiants (Agnès Binet) / ode@univ-pau.fr